



Pas d'assurance collective? Pas de problème! Optez pour un Régime d'assurance soins médicaux et soins dentaires – Association pour réduire vos frais médicaux.

Si vous ne bénéficiez pas d'un régime d'assurance collective, vous avez sans doute remarqué que le régime public d'assurance maladie ne couvre pas tout. En effet, vous pouvez déboursier chaque année des centaines de dollars, sinon des milliers, pour payer les médicaments d'ordonnance, les examens dentaires et d'autres soins dont vous et les membres de votre famille avez besoin.

Heureusement, la Financière Manuvie peut vous aider à réduire ces dépenses, car elle vous offre des régimes abordables : les Régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires – Association.

Vous avez le choix entre huit régimes, chacun offrant des niveaux de couverture croissants pour les soins dentaires seulement, ou pour les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires. Et tous les régimes comprennent les garanties de base, comme les soins de la vue, la massothérapie et les appareils auditifs – qui ne sont pas nécessairement couverts par le régime public d'assurance maladie.

Tirez avantage des Régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires – Association

- **Si vous voulez les garanties de base, ainsi qu'une couverture pour les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires**, optez pour le Régime de base, le Régime Bronze, le Régime Argent ou le Régime Or.
- **Si vous n'avez pas besoin d'assurance médicaments, mais que vous voulez les garanties de base et une couverture pour les soins dentaires**, optez pour le Régime de base Soins dentaires, le Régime Bronze Soins dentaires, le Régime Argent Soins dentaires ou le Régime Or Soins dentaires.
- **L'approbation est garantie pour la plupart des régimes** – Aucun questionnaire médical n'est exigé pour le Régime de base, ni pour les quatre Régimes Soins dentaires.
- **Taux préférentiels** – Les couples et les familles comptant au moins trois enfants bénéficient de taux préférentiels.
- **Processus simple pour les demandes de règlement** – Contrairement à de nombreux autres régimes, il n'y a aucune période d'attente précédant l'entrée en vigueur de la couverture. En outre, les demandes de règlement pour les médicaments et les soins dentaires peuvent être traitées automatiquement. Il vous suffit de présenter votre carte d'assurance. C'est rapide et pratique!

Communiquez avec moi aujourd'hui même pour découvrir comment les Régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires – Association pourraient vous aider à réduire vos dépenses en matière de soins médicaux.

Les Régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires – Association sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie).

Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. ^{SM/DM} Marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. © 2013 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés.

